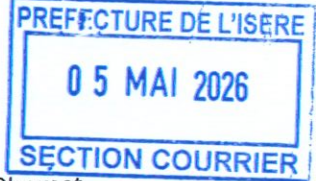


Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dûment convoqué par son président le 21/04/2026 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Olivier BRIDELANCE.



Présents :

- Représentants de la mairie : Olivier Bridelance, Cloé Dimier, Marc Algoud,
- Représentants socioprofessionnels : Patricia Grillet, Frédéric Martin, Fatima Chomat

Absent excusé : Frédéric Froment (élu) ayant donné pouvoir, représenté par Olivier Bridelance

Secrétaire de séance : Cloé Dimier

Représentant consultatif du Maire : Rémi GOUBE

VOTE :

Pour

7

Contre

0

Abstention

0

2026 - 07 : Approbation du compte administratif 2025 de l'EPIC Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14, L. 2121-31, R. 2221-49 et R. 2221-51 ;
- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- Les statuts de l'EPIC Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors ;
- La délibération du même jour approuvant le compte de gestion 2025 ;

Considérant :

- Que le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

M. Bridelance Olivier, Président, est désigné pour présenter et conduire l'examen du compte administratif. Il présente le compte administratif du budget général de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors pour l'année 2025, qui est arrêté comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : **818 988,70 €**
- Recettes : **700 060,92 €**
- Déficit de fonctionnement de l'exercice : **- 118 927,78 €**
- Déficit de fonctionnement 2024 (N-1) : **- 83 988,57 €**

- Résultat de fonctionnement déficitaire : - 202 916,35 €

Investissement :

- Dépenses : 253 286,19 €
- Recettes : 126 636,04 €
- Déficit d'investissement de l'exercice : - 126 650,15 €
- Excédent d'investissement 2024 (N-1) : 161 545,00 €
- Résultat d'investissement excédentaire : 34 894,85 €

Soit un résultat global de clôture déficitaire de 168 021,50 €

Le Président informe les administrateurs que le compte 4711 « recettes à régulariser » du compte de gestion fait apparaître, au vu des dernières informations communiquées, un solde créditeur d'environ 145 000 €, correspondant à des opérations rattachées à l'exercice 2025 qui n'ont pas pu être comptabilisées dans les délais permettant leur intégration au résultat de l'exercice. Il précise en conséquence que, sur la base des éléments portés à sa connaissance, cette situation est de nature à minorer artificiellement le résultat de clôture de l'exercice 2025.

Par cohérence et soucis de transparence, le Président informe les administrateurs qu'il est également nécessaire de prendre en compte les dépenses qui n'ont pu être rattachées sur l'exercice 2025 qui, sur la base des éléments portés à sa connaissance, avoisinent les 80 000€ (fonctionnement et investissement).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à 7 voix pour :

1. Approuve le compte administratif 2025 du budget général de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors tel que présenté ci-dessus ;
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
4. Charge le Président de notifier la présente délibération à Madame le Comptable public de La Mûre ;
5. Autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 28 avril 2026

Le Président

Cécile BRIDELANCE

Certifié exécutoire compte tenu

- de la transmission en Préfecture le 29 avril 2026
- de sa publication le 29 avril 2026


REGIE DU DOMAINE SKIABLE
GRESSE EN VERCORS
38650 Gresse en Vercors
04 76 34 30 04
Siret 899 716 121 000 12
remontees-ins@regie-skiable@gresse-en-vercors.fr